

<https://www.snetap-fsu.fr/Preavis-de-greve-de-l.html>



Préavis de grève de l'intersyndicale pour le 23 novembre 2016

- Métiers - Enseignant.e - Statuts (titulaire, contractuel) -



Date de mise en ligne : vendredi 4 novembre 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

A l'attention de Monsieur le Ministre de l'Agriculture

Objet : dépôt de préavis de grève sur les obligations de services des enseignants

Monsieur le Ministre,

Par la présente, le Snetap-[FSU](#) dépose au nom de l'Intersyndicale (FSU-[CGT](#)-[FO](#)-[SUD](#)) un préavis de grève pour les personnels de l'Enseignement Agricole Public pour le mercredi 23 novembre 2016.

La [DGER](#), dans le droit fil des modifications statutaires intervenues à l'Éducation Nationale concernant les obligations de service des enseignants, avait mis en place un groupe de travail, qui s'est réuni plusieurs fois depuis 2 ans maintenant. Le 6 octobre, lors d'une réunion censée être conclusive, il a été annoncé aux organisations syndicales que, la réforme devant se faire à coût constant, les améliorations (très limitées) pour certains, devraient se faire au prix de sacrifices, parfois lourds, pour d'autres.

Pour nos organisations syndicales, cette proposition est tout simplement inadmissible et nous avons décidé de quitter sur le champ ce groupe de travail. Pour autant, les professions enseignantes, oubliées lors de la réduction du temps de travail en 2000 (« réforme des 35 heures ») et lourdement pénalisées par le gel de salaires et des carrières depuis de trop nombreuses années, méritent de voir améliorées leurs conditions de travail et leur temps de travail allégé, alors même que ces conditions de travail se sont dégradées notamment avec les réformes du lycée et de la voie professionnelle.

Les Personnels exigent par suite de véritables négociations, mais sur d'autres bases que celles envisagées jusque là par la DGER, en vue de l'amélioration des conditions de travail des enseignants de l'Enseignement Agricole Public, celle-ci passant par la nécessaire prise en compte de l'évolution du métier et de la part de travail invisible qui le caractérise.

Paris, le 3 novembre 2016